

Mairie d'OLLOIX

Conseil municipal du 17 novembre 2016

Présents : Philippe MARC-CHANDEZE maire, Dominique FUSY, Thomas LAFONT adjoints, Sandrine KOZAN, Alain HERITIER, Myrtille FERRE, Claudette CHAFSEY conseillers municipaux

Pouvoirs : Béatrice BELLARD à Philippe MARC-CHANDEZE
Alexandra DUSSABY à Sandrine KOZAN

Absents : Jos SMORENBURG et Isabelle TRIPEAU

Secrétaire de séance : Dominique FUSY

Ordre du Jour :

1. Convention fourrière
2. Motion de soutien en faveur de la production agricole française
3. Point sur la fusion des communautés de communes
4. Point sur le ramassage des déchets verts
5. Suite jugement fond de garantie
6. Lancement de la procédure de déclassement de parcelles publiques
7. Questions diverses

1) Convention fourrière

Dans le cadre de l'article 211-24 du code Rural, il est fait la proposition de renouveler la convention fourrière qui arrive à son terme du 31 décembre 2016.

Montants :

En 2017 : 0,552 euro par habitant

En 2018 : 0,566 euro par habitant

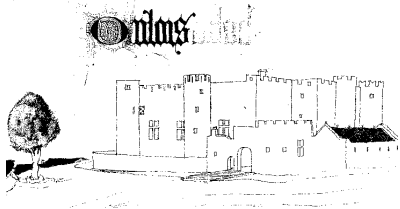
En 2019 : 0,580 euro par habitant

Les conseillers votent à l'unanimité la reconduction de cette convention.

2) Motion de soutien en faveur de la production agricole française

Le Maire fait état de la motion transmise à tous les conseillers par e-mail. Il s'agit d'une motion de soutien en faveur de la production agricole française et contre l'inclusion de toutes denrées alimentaires dans les accords internationaux.

« Dans le cadre des négociations du TTIP, la Commission européenne voulait à tout prix obtenir un accord de libre-échange avec les Etats-Unis et le Mercosur. Elle s'apprêtait à brader son élevage en voulant s'adapter à la position protectionniste du Mercosur. Pour le secteur de la viande bovine, une telle position est un non-sens au regard de la baisse de consommation de viande rouge et de la crise économique structurelle d'une ampleur sans précédent. L'inclusion de la viande bovine dans les accords internationaux serait une véritable provocation pour les producteurs de viande et nouvelle duperie pour les consommateurs. La France doit protéger son modèle de production et ne pas tolérer l'arrivée sur le marché de viandes issues d'animaux élevés en feed lots et nourris aux activateurs de croissance. La France respecte naturellement le bien-être animal ce qui n'est pas le cas dans les pratiques d'élevage de ces pays.



MAIRIE D'OLLOIX

Ceci est valable pour la plupart des productions agricoles françaises. Un tel accord signerait l'arrêt de mort des Signes officiels de qualité, garants de la qualité et du savoir-faire des producteurs et des filières.

Globalement, la France doit préserver son modèle économique agricole gage de sécurité et de qualité pour les consommateurs qui y sont par ailleurs attachés ».

Les conseillers votent à l'unanimité la motion de soutien.

3) Point sur la fusion des communautés de communes

Le Maire fait état des travaux visant à la mise en place de la nouvelle communauté de communes au 01 janvier 2017.

Le résultat de l'étude menée pour trouver un nom à la nouvelle communauté de communes a permis de dégager quelques propositions. Celle qui a été retenue par les conseillers communautaires est « Mond' Arverne Communauté ».

Cette proposition est soumise au vote des conseillers de la commune :

- Pour : 8
- Abstention : 1
- Contre : 0

Le siège de la nouvelle communauté de communes est provisoirement envisagé dans les locaux actuels de Gergovie Val d'Allier. Une partie de l'organisation fonctionnelle est déjà connue :

- Directrice générale des services : Mme Dominique GRIVEL
- RH et finances : Mme Pauline BRUN
- Développement territorial : Mme Sophie Caroline FARGUES

Le projet concernant le Clos d'Issac sur la commune de Saint Saturnin est pour l'instant suspendu et sera rouvert après la mise en place de la nouvelle communauté.

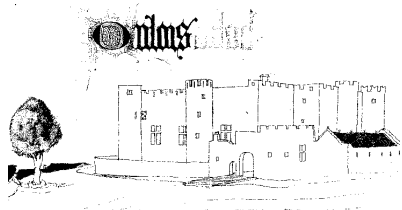
Pour ce qui est des compétences de la nouvelle communauté de communes, il est décidé de faire dans un premier temps un agglomérat des compétences des trois communautés actuelles. L'extension ou non des compétences se fera plus tard.

4) Point sur le ramassage des déchets verts

Pendant toute la période de ramassage, c'est environ 400 kg de déchets verts qui sont emmenés en déchèterie chaque semaine. Les deux agents municipaux consacrent une demi-journée par semaine sur cette activité. Ce ramassage a donc un impact non négligeable sur les ressources dans une période où il y a beaucoup à faire, notamment sur la tonte des espaces verts.

D'autre part il a été constaté que la règle du dépôt impératif en sac était de plus en plus négligée par certains administrés.

Il est décidé d'engager une réflexion sur une modification de ce service apporté aux olloisiens avec l'objectif de le conserver pour les personnes ne pouvant se déplacer.



MAIRIE D'OLLOIX

5) Suite jugement fond de garantie

Le Maire fait état de la réponse de la Préfète du Puy de Dôme faisant suite à leur rencontre le 18 octobre 2016. L'objet de cette rencontre était d'étudier les solutions pouvant être mises en œuvre pour rembourser le Fond de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions.

La préfète propose les solutions suivantes :

- Faire une demande d'échelonnement de la dette et de suppression des taux d'intérêts
- Etudier la raison pour laquelle notre assureur a refusé de prendre en charge le remboursement
- Faire un appel aux dons (conseil du ministère)
- Envisager une hausse des impôts locaux
- Voter un budget 2017 en déséquilibre afin de se mettre en position de demander une subvention d'équilibre. Le budget 2017 en déséquilibre ferait donc l'objet d'une saisine auprès de la Chambre Régionale des Comptes.

La préfète précise dans son courrier que la commune doit montrer qu'elle fait de réels efforts budgétaires pour appuyer ses futures demandes.

Le maire a d'ores et déjà fait un courrier de réponse en précisant qu'il écartait toute augmentation d'impôts locaux.

Le maire précise qu'il a finalement décidé de ne pas faire appel auprès du Tribunal Administratif de Lyon, au vu des risques que cela pourrait faire courir à la Commune. En effet le Fond de Garantie pourrait demander ainsi les 316000 euros réclamés au départ.

Le Maire propose que l'on fasse un état des biens de la commune et d'étudier leur vente :

o La forge

Ce bâtiment a été acheté en 2008 pour 8100 euros et des travaux de rénovation ont été faits pour un montant de 31900 euros soit un montant total de 42000 euros.

Myrtille Ferré s'occupe de faire estimer le bâtiment par deux agences immobilières.

Les conseillers se prononcent sur la démarche de mise en vente de ce bâtiment.

- Pour : 9
- Abstention : 0
- Contre : 0

o Les terrains communaux

La commune possède plusieurs parcelles agricoles exploitées par des agriculteurs. Ces derniers sont intéressés par leur acquisition (Mrs SERVIER, DABERT et ASTIER).

Il est donc décidé d'étudier les conditions qui permettront à la commune de vendre ces parcelles de terrain.

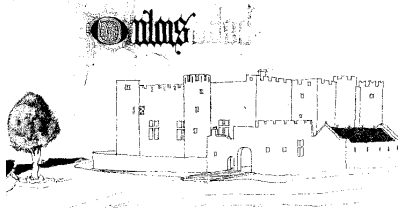
Sur le principe :

- Pour : 7
- Abstention : 2
- Contre : 0

6) Lancement de la procédure de déclassement de parcelles publiques

Les acquéreurs se sont manifestés (voir le compte rendu du précédent conseil municipal).

Le Tribunal Administratif propose une liste d'enquêteurs publics indépendants. Il appartient au Conseil municipal d'en choisir un parmi cette liste. La commune lui demande ensuite un devis pour



Mairie D'OLLOIX

cette future enquête. Les frais se décomposent ainsi: l'enquête est à la charge de la commune, le bornage, les frais notariaux et les parcelles sont réglés par les acquéreurs.

Ceci doit constituer une opération blanche pour la Mairie.

Les frais de bornages seront à la charge des acquéreurs

7) Questions diverses

Compte rendu conseil municipal du 27 septembre 2016 :

Alain Héritier demande que le point sur le « Recensement des demandes d'achat de parcelles communales par des Olloisiens » soit corrigé. En effet, il a été oublié de mettre M. SERVIER dans la liste des personnes s'étant manifestées pour l'acquisition de petites parcelles.

Alain Héritier demande aussi que le point Affaire « Commune contre Fonds de Garantie » soit corrigé. Il lui semble que l'avocat nous avait conseillé de faire appel et que le conseil l'avait envisagé également. Cela n'avait pas été précisé sur le dernier compte rendu.

Dissolution du budget de la CCAS :

Alain Héritier fait remarquer que ce point ne peut pas faire l'objet d'un vote de la part des conseillers car il n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Il demande que ce point soit remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Le Maire mettra ce point à l'ordre du jour d'un conseil municipal début décembre prochain.

Arrêté de péril :

Deux arrêtés de péril étaient en vigueur rue de la Charreyrade sur des bâtiments menaçant le domaine public et les riverains. Les travaux de réfections sont réalisés. Les arrêtés de péril ont été levés.

Recensement :

Le Maire informe les conseillers que courant janvier 2017, un recensement de population sera effectué sur la commune par un agent recenseur.

Eau :

Thomas LAFONT a échangé avec la commune de St Nectaire sur les aspects techniques de l'alimentation en eau de la commune d'Olloix. La commune de St Nectaire est a priori d'accord pour mettre à disposition un réservoir de 70 m² aux Arnats. Cette disposition technique permettrait de mieux garantir la continuité de fourniture en eau.

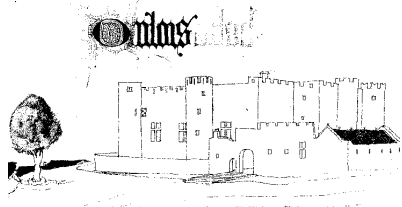
Camping :

Claudette CHAFSEY présente le bilan des recettes du camping : 1866,50 euros (taxe de séjour de 65,60 euros à déduire).

Des travaux de réfection sur les sanitaires du camping devront être réalisés en 2017.

Il faudra aussi prévoir la mise en place d'un barbecue et d'une table de pique-nique.

Des incivilités ont été constatées en juin dernier, ces faits ont été renouvelés en octobre (poubelles renversés, panneaux arrachés, ...). Les gendarmes ont fait un constat des dégradations.



Mairie d'OLLOIX

Emprunts :

La situation des emprunts de la commune est la suivante.

Sur le budget de fonctionnement de la commune :

Il restait un emprunt pour des travaux sur le logement de la Mairie qui vient de se terminer le 01 novembre 2016 (3696 euros en 2016).

Un emprunt pour les travaux de la Charreyrade se terminant le 01 décembre 2017 (10905 euros en 2017)

Un emprunt à court terme TVA qui se termine le 25/03/2017 (208 euros en 2016).

Un premier emprunt pour les travaux d'Assainissement Ris Aval se terminant le 25/03/2035 (3407 euros/an).

Un second emprunt pour les travaux d'Assainissement Ris Aval se terminant le 25/06/2030 (6419 euros/an).

Sur le budget assainissement de la commune :

Un emprunt pour les travaux de l'assainissement de la Croze s'est terminé le 01/01/2016 (8839 euros en 2016).

Un emprunt pour les travaux d'assainissement du Ris Aval se terminant le 25/03/2017 (326 euros en 2016).

De nouveaux prêts seront nécessaires pour les travaux de la station d'épuration du bas du bourg. Néanmoins dès fin 2017, la commune n'aura plus à supporter que les emprunts des travaux des réseaux d'assainissement du Ris Aval et de la station d'épuration du bas du bourg.

Assainissement :

Il a été constaté un mélange des eaux usées et pluviales dans le haut de la Charreyrade. Des travaux de recherche seront réalisés en mettant de la fluorocine chez les habitants du haut de la Charreyrade afin de déterminer l'origine de ces rejets.

Décision modificative de budget :

Il est proposé deux décisions modificatives des budgets Eau et Assainissement.

DM 02 sur le budget Eau :

Ouvrir un crédit chapitre 67, article 673 Titres annulés sur exercice antérieur de 40 euros.

Réduire un crédit chapitre 011, article 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires de 40 euros.

DM 03 sur le budget Assainissement :

Ouvrir un crédit chapitre 67, article 673 Titres annulés sur exercice antérieur de 40 euros.

Réduire un crédit chapitre 011, article 628 Divers services extérieurs de 40 euros.

- Pour : 9
- Abstention : 0
- Contre : 0